

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA  
VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES DURANT DES TRAVAUX DE  
DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : A partir du mardi 26 avril 2022, et jusqu'à la fin des travaux de déploiement  
de la fibre optique, la circulation sera mise à sens alternés réglée par panneaux,

**- 36 chemin des Chênes, 9 rue de la Croix de Mission, du 21 au 35 chemin du Bois  
Basselin, 21 chemin de l'Enfer.**

**Article 2** : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place et maintenus  
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 13 avril 2022

Le Maire,



PO

David VALENCE